

	PROGRAMME DE FORMATION	INFORMATION PUBLIC
	CAP AEPE	MAJ : 09/2026

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Libellé de la formation : **Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Accompagnant Educatif Petite Enfance**

Code RNCP : **38565 – Niveau 3**

Nom du Certificateur : **Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse**

Date d'enregistrement de la certification : **30/11/2020**

Date de début des parcours certifiants : **01/01/2024**

► Lien vers : [FICHE RNCP FRANCE COMPETENCES](#) (lien du référentiel disponible en bas de la fiche RNCP)

➤ PRE-REQUIS	Etre titulaire du Niveau CAP/BEP minimum. Mobilité et aptitudes aux tâches physiques.
➤ OBJECTIFS	Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès des enfants de moins de six ans. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Le titulaire du CAP AEPE est capable de : - Assurer l'accueil, la garde et les soins d'hygiène du jeune enfant - Veiller à son alimentation et à sa sécurité - Contribuer à son développement et à sa socialisation - Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.
Les <u>objectifs</u> tels que mentionnés sur la fiche rncp :	Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.
Les <u>activités</u> visées telles que mentionnées sur la fiche rncp :	Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance conduit : - des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage - des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective - des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté. Il peut également conduire des activités spécifiques en fonction du secteur dans lieu dans lequel il exerce : - en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie - en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique - à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.



	PROGRAMME DE FORMATION	INFORMATION PUBLIC
	CAP AEPE	MAJ : 09/2026

Les <u>tâches principales</u> telles que mentionnées sur la fiche rncp (correspondant aux activités du référentiel) :	Les tâches principales sont : - Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages - Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne - Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels - Exercer son activité en école maternelle - Exercer son activité en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) - Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels
Les <u>blocs de compétences</u> tels que mentionnés sur la fiche rncp et sur le référentiel :	BC 1 : Accompagner le développement de l'enfant BC 2 : Exercer son activité en accueil collectif BC 3 : Exercer son activité en accueil individuel BC 7 : Prévention-santé-environnement (dispense si diplôme enseignement professionnel validé)
Le détail des compétences du référentiel et règlement d'examen sont disponibles sur : ► Annexe 3 – PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE	
Les <u>secteurs d'activité</u> tels que mentionnés sur la fiche rncp :	Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle : - en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants - en école maternelle - en accueil collectif de mineurs (ACM) - à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ; - en maison d'assistants maternels (MAM) - au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).
Les <u>types d'emploi</u> tels que mentionnés sur la fiche rncp :	Il peut exercer différents métiers tels que : - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant - Assistant éducatif petite enfance - Adjoint/agent d'animation - Auxiliaire petite enfance - Agent social - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant - Assistant éducatif petite enfance - Garde d'enfant à domicile - Assistant maternel - Employé à domicile - Employé familial auprès d'enfant...
► DUREE	La formation du CAP AEPE à Pastré Grande Bastide dure 1 an. - 400 heures pour la formation pédagogique en UFA / Organisme de formation - 1100 heures environ pour la formation en entreprise



	PROGRAMME DE FORMATION	<u>INFORMATION PUBLIC</u>
	CAP AEPE	MAJ : 09/2026

➤ MODALITES D'ACCES A LA FORMATION	Pré-inscription sur dossier et entretien. 1. Transmettre un CV et une lettre de motivation par mail à Mme Helo : caroline.helo@extrapgb.fr afin que la demande soit étudiée. 2. Entretien en visio ou téléphonique avec Mme Helo 3. Proposition des candidatures aux écoles privées partenaires 4. Sélection et entretien avec la Direction de l'école (employeur). Dès que le candidat est retenu par une école : 5. Gestion administrative : dossier d'inscription définitif transmis par mail et préparation du contrat par le secrétariat apprentissage. 6. Suivi pour l'entrée en formation et test de positionnement
➤ DELAIS D'ACCES	Les demandes d'inscriptions sont étudiées de mars de l'année en cours jusqu'à la rentrée.
➤ TARIFS	Pas de frais de formation à prévoir. Le candidat est rémunéré par son employeur en fonction de son âge et de la durée de sa formation. <u>Voir tableau des rémunérations :</u> • Pour un contrat d'apprentissage https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/ • Pour un contrat de professionnalisation https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-professionnalisation/ <i>Cette formation peut être dispensée en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.</i>
➤ ORGANISATION DE LA FORMATION	Rythme hebdomadaire • 1 jours en UFA / Organisme de formation le mercredi • 3 jours en Entreprise L'alternance théorie/pratique favorise la structuration d'une réelle identité professionnelle et l'acquisition des compétences nécessaires à l'accompagnement des publics de la petite enfance.
➤ PROFIL DES INTERVENANTS	Des formatrices des domaines professionnels : • Biotechnologies • Sciences et techniques médico-sociales (STMS) Les formatrices en biotechnologies et en STMS sont des professionnelles de la petite enfance : • Directrice de crèches • Educatrices de jeunes enfants • Diététicienne • Infirmière libérale
➤ METHODES ET MOYENS MOBILISEES	Méthodes pédagogiques Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages, visites en structures Moyens pédagogiques Salles de formation équipées pour l'utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques (vidéoprojecteurs, ordinateurs...)



	PROGRAMME DE FORMATION	INFORMATION PUBLIC
	CAP AEPE	MAJ : 09/2026

➤ MODALITES D'EVALUATION	BC 1 : Sous forme de CCF* – Coef. 7 (dont coef. 1 pour le chef d'œuvre) - <i>Epreuve EP1</i> BC 2 : Sous forme de CCF* – Coef. 4 - <i>Epreuve EP2</i> BC 3 : Sous forme de CCF* – Coef. 4 - <i>Epreuve EP3</i> BC 7 : Sous forme de CCF* – Coef. 1 - <i>Epreuve EG4</i> *CCF = Contrôle en Cours de Formation
➤ FORMALISATION A L'ISSU DE LA FORMATION	L'obtention du diplôme dépend de la validation des épreuves (validation de l'ensemble des blocs de compétences). Le candidat retenu est diplômé du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) – Niveau 3
➤ VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES	Dispenses d'unités : Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Le CAP AEPE est une formation dispensée en un 1 an au lieu de 2 ans au sein de Pastré Grande Bastide ; cette réduction du temps de formation oblige les candidats à être titulaires d'un diplôme de même niveau ou supérieur au CAP.
➤ PASSERELLES ET EQUIVALENCES	Nous contacter pour étudier les éventuelles équivalences et passerelles possibles en fonction du parcours (conformément à la fiche RNCP et au référentiel du diplôme).
➤ SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES	Le CAP AEPE permet au candidat de s'insérer dans le monde du travail ou de poursuivre des études. • <u>Vers la vie active</u> Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle : - en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants... - en école maternelle ou accueil collectif des mineurs (ACM) - à son domicile ou au domicile des parents - en maison d'assistants maternels (MAM) Afin d'exercer les métiers de : - agent territorial spécialisé en écoles maternelles - agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant - assistant éducatif petite enfance - adjoint ou agent d'animation - auxiliaire petite enfance - agent social - agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant - assistant éducatif petite enfance - garde d'enfant à domicile - assistant maternel - employé à domicile - employé familial auprès d'enfant • <u>Vers la Poursuite d'études</u> Le titulaire du CAP AEPE peut éventuellement poursuivre ses études en formation de : - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture - Diplôme d'Educateurs de jeunes enfants - Baccalauréat professionnel ASSP
➤ NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum 10 – Maximum 50 personnes (2 groupes)



	PROGRAMME DE FORMATION	INFORMATION PUBLIC
	CAP AEPE	MAJ : 09/2026

➤ DATES DE FORMATION	SESSION 2026/2027 : Du 24 août 2026 au 30 juin 2027
➤ TAUX DE REUSSITE	91% de réussite en 2026 (42 admis /46) 96 % de réussite en 2025 (43 admis /45)
➤ TAUX D'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMATION	88 % ont suivi la formation en totalité en 2025-2026. 82 % ont suivi la formation en totalité en 2024-2025.
➤ TAUX D'INSERTION GLOBAL	PROMO 2025 : 30 % se sont insérés dans la vie active. PROMO 2024 : 40 % se sont insérés dans la vie active.
➤ TAUX D'INSERTION DANS LE METIER VISÉ <i>Source : Inserjeunes</i>	CAP accompagnant éducatif petite enfance CAP Apprentissage Niveau d'accès : après la 3e Nombre d'années : 2 ans Trouver cette formation Au niveau national 7 apprenants sortants sur 10 sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation 14% poursuivent leurs études après la formation 86% sortent de formation <i>Evolution</i> Statistiques pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 cumulées 
➤ LIEU DE LA FORMATION	UFA et Organisme de formation Pastré Grande Bastide 32, traverse Pastré 13009 Marseille Métro ligne 2 arrêt Ste Marguerite Dromel Bus ligne 16 arrêt Collège Gyptis Nouvelle ligne B5 arrêt Vallon Régny
➤ COMMODITES	Possibilité de restauration sur place Parking Foyer
➤ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	L'UFA/Organisme de formation Pastré Grande Bastide est accessible aux personnes en situation de handicap. Rapprochez-vous de notre référente handicap : Mme HELO Caroline Tel : 04.96.19.06.06 Mail : contact@extrapgb.fr  ACCESSIBILITE  ACCUEIL  ACCOMPAGNEMENT
➤ CONTACT	Mme GARNIER Marie-José, Directrice Tel : 04.96.19.06.06 Mail : contact@extrapgb.fr
➤ RESEAUX SOCIAUX	 Suivez-nous sur Facebook https://www.facebook.com/pgb13009 Et sur Instagram https://www.instagram.com/ufa_pastre_grande_bastide/?hl=fr

